

Annule et remplace l'avis publié au Bulletin officiel du CMF N°6399 du 19/07/2021

Réduction et augmentation de capital annoncées

**QATAR NATIONAL BANK – TUNISIA
“QNB”**

*Siège social : Rue cité des sciences, Centre urbain nord
B.P 320 – 1080Tunis*

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'OPERATION :

DECISIONS AYANT AUTORISE L'OPERATION

L'Assemblée Générale Extraordinaire de la Société QATAR NATIONAL BANK-TUNISIA, réunie le 04 mai 2021, a décidé :

- 1) De réduire le capital de la société de 236 000 000 dinars et ce, suite à l'absorption des pertes cumulées au terme de l'exercice clos au 31 Décembre 2020, le capital de la Banque sera réduit ainsi de 260 000 000 dinars à 24 000 000 dinars divisés en 2 400 000 actions de dix (10) dinars chacune.
La Diminution du capital est réalisée par l'annulation de 23 600 000 actions à raison de 23 327 692 actions ordinaires et de 272 308 actions à dividende prioritaire sans droit de vote.
Les rompus des actions résultant de l'opération de réduction du capital, s'élevant à 10 actions sont supportés par l'actionnaire majoritaire Qatar National Bank à raison de Cinq (5) actions ordinaires et Cinq (5) actions à dividende prioritaire sans droit de vote.
- 2) D'augmenter le capital de la société de 130 000 000 de dinars en numéraire et ce, par l'émission au pair de 13 000 000 actions nouvelles de dix (10) dinars chacune.

L'augmentation est réservée à tous les actionnaires de la banque qu'ils soient propriétaires d'actions ordinaires ou d'actions à dividende prioritaire sans droit de vote.

Le capital social de la société sera porté, ainsi, de 24 000 000 dinars à 154 000 000 dinars

L'assemblée générale extraordinaire du 04 mai 2021 a délégué tous pouvoirs au conseil d'administration de la banque pour réaliser l'opération de diminution et augmentation de capital.

Suite à l'octroi de l'agrément à l'opération par le comité d'agrément de la BCT en date du 17 juin 2021, le conseil d'administration de la banque du 29 juin 2021, a arrêté ainsi qu'il suit les conditions et les procédures de cette Diminution et augmentation de capital.

CARACTERISTIQUES DE LA REDUCTION DU CAPITAL

- ✓ **Montant de la réduction** : 236 000 000 dinars ;
- ✓ **Capital social après réduction** : 24 000 000 de dinars divisé en 2 400 000 actions de 10 dinars chacune.

La diminution du capital sera réalisée par l'annulation de 23 600 000 actions à raison de 23 327 692 actions ordinaires et de 272 308 actions à dividende prioritaire sans droit de vote.

Les rompus des actions résultant de l'opération de réduction du capital, s'élevant à 10 actions sont supportés par l'actionnaire majoritaire Qatar National Bank à raison de Cinq (5) actions ordinaires et Cinq (5) actions à dividende prioritaire sans droit de vote.

But de la réduction

La réduction du capital social servira à l'absorption des pertes cumulées au terme de l'exercice clos au 31 Décembre 2020.

CARACTERISTIQUES DE L'AUGMENTATION DE CAPITAL

- ✓ **Montant de l'augmentation** : (130 000 000 dinars) afin de porter le capital de (24 000 000 dinars) à (154 000 000 dinars) et ce, par l'émission au pair de 13 000 000 actions nominatives nouvelles de dix (10) dinars chacune à souscrire en totalité et à verser intégralement.
- ✓ **Valeur de l'émission** :
 - ❖ Les actions nouvelles sont ordinaires. Elles sont émises au pair et sans prime d'émission. Elles doivent être souscrites en numéraire et libérées intégralement à la souscription.
 - ❖ La valeur nominale de chaque action émise est fixée à dix (10) dinars l'action.
- ✓ **Droit préférentiel de souscription** : La souscription est réservée exclusivement aux actionnaires de la banque propriétaires d'actions ordinaires ou d'actions à dividende prioritaire sans droit de vote. Elle pourra se faire à titre irréductible ou à titre réductible.

❖ **Souscription à titre irréductible** : elle est ouverte à tous les actionnaires au prorata de leur droit préférentiel de souscription à raison **de soixante cinq (65) actions ordinaires nouvelles pour douze (12) actions anciennes ordinaires ou à dividende prioritaire sans droit de vote.**

Les actionnaires qui n'ont pas exercé dans les délais impartis leur droit préférentiel de souscription à la présente augmentation du capital, intégralement ou partiellement, sont réputés avoir renoncé définitivement et irrévocablement à l'exercice de ce droit en ce qui concerne le reliquat d'actions demeurées non souscrites.

Les rompus d'actions doivent être regroupés. Le droit préférentiel de souscription relatif à ces rompus doit être négocié entre les différents titulaires et distribués selon leur accord.

A défaut, ils sont considérés avoir renoncé, définitivement et irrévocablement, au droit préférentiel de souscription y afférent.

❖ **Souscription à titre réductible** : elle est réservée aux actionnaires qui ont exercé pleinement leur droit préférentiel de souscription dans la présente

augmentation du capital et leur permet de souscrire à un nombre d'action additionnel dépassant celui auquel ils ont droit en vertu du droit préférentiel de souscription. Cette souscription additionnelle porte sur les actions non souscrites intégralement ou partiellement par certains actionnaires ayant préféré ne pas exercer leur droit préférentiel de souscription à la présente augmentation du capital. Elle sera réalisée dans la limite du nombre disponible d'actions demeurées non souscrites et seront distribuées entre les différents souscripteurs à titre réductible et ce, au prorata du nombre d'actions détenues par chacun dans le capital et dans la limite de leurs demandes.

Si les souscriptions réalisées ne couvrent pas la totalité des actions à souscrire, les actions non souscrites seront distribuées entre les souscripteurs restants dans la limite de leurs demandes.

- ✓ **Délai de souscription** : Le délai de souscription est de quinze (15) jours qui commence à courir à partir de la date de parution au Journal Officiel de la République Tunisienne de la notice d'information relative à l'augmentation du capital.
- ✓ **Lieu de souscription et versement des fonds** : Les souscriptions seront recueillies au siège de QATAR NATIONAL BANK – TUNISIA (QNB) sis à la rue cité des sciences, centre urbain nord, P.B 320 – 1080 Tunis.

Les actions souscrites à titre réductible ou à titre irréductible doivent, sous peine de nullité de souscription, être totalement libérées au moment même de la souscription.

Les fonds provenant de la souscription doivent être versés au compte indisponible ouvert à QATAR NATIONAL BANK – TUNISIA (QNB) agence centrale N° 23000100000472703247.

Les fonds relatifs aux souscriptions des actions à titre réductible et qui n'ont pu être réalisées, seront remboursés aux différents souscripteurs des dites actions dans un délai de dix (10) jour suivant la clôture du délai de souscription et ce, sans intérêts.

- ✓ **Jouissance des actions nouvelles** : Les actions ordinaires nouvellement émises porteront jouissance à partir du **1^{er} janvier 2021**.